



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

VERSION N°3

**Travaux de construction d'un Centre Aquatique à
Evreux (15 lots)**

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 27 mai 2024 à 12:00

Agglomération Evreux Portes de Normandie

9 rue Voltaire
CS 40423
27004 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.31.92.91

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de construction d'un Centre Aquatique à Evreux (15 lots)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	15
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Lots 01, 09, 10, 13 : 96 semaines, Lots 02, 07, 11, 15 : 36 semaines, Lot 03 : 6 semaines, Lot 04 : 10 semaines, Lots 05, 06, 08 : 46 semaines, Lot 12 : 8 semaines, Lot 14 : 12 semaines.
	Négociation	Sans (car procédure d'Appel d'offres)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	6
2.4 - Développement durable.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage.....	6
3.3 - Maîtrise d'œuvre	6
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	7
3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	7
3.6 - Contrôle technique.....	7
3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Visites sur site.....	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	12
7.1 - Transmission électronique.....	12
7.2 - Transmission sous support papier.....	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	14
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
9.2 - Procédures de recours	15
10 - Clauses complémentaires	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de construction d'un Centre Aquatique à Evreux (15 lots)

Le projet de construction du centre aquatique se situe dans le projet d'aménagement du parc d'activité du Long Buisson 3 au sud d'Evreux. Ce projet a vocation à développer l'attractivité économique et touristique de son territoire par la réalisation de projets structurants pour l'agglomération.

Lieu(x) d'exécution :
ZAC du Long Buisson III au sud d'Evreux
27000 Evreux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	CLOS COUVERT Terrassement, fondations, gros œuvre, maçonnerie, charpente, couverture, étanchéité, traitement des façades, menuiseries extérieures, métallerie serrurerie
02	BASSINS INOX - ANIMATIONS AQUATIQUES- EQUIPEMENTS DE PISCINE
03	SAUNAS - HAMMAM
04	PENTAGLISS
05	CLOISON - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE
06	MENUISERIE INTERIEURE - AGENCEMENT - SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE ET SECURITE
07	ETANCHEITE LIQUIDE - CARRELAGE - FAIENCE - REVETEMENT DE SOLS SOUPLES
08	EQUIPEMENTS DE VESTIAIRES - CABINES - CASIERS
09	FLUIDES Traitement d'eau, plaine de jeux, plomberie sanitaire, génie climatique, GTB
10	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
11	CONTROLE DES ACCES - GESTION INFORMATIQUE
12	ASCENSEUR
13	VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
14	ESPACES VERTS - CLOTURES - PORTAILS
15	OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Un lot 16 nettoyage de fin de chantier sera lancé ultérieurement. Son CCTP est mis à disposition des candidats à titre indicatif.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212212-5	Travaux de construction de piscines

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
01	45262522-6	Travaux de maçonnerie
01	45420000-7	Travaux de menuiserie et de charpenterie
01	45261210-9	Travaux de couverture
02	43324100-1	Équipement de piscine
03	43324100-1	Équipement de piscine
04	43324100-1	Équipement de piscine
05	45421141-4	Travaux de cloisonnement
05	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
07	45431000-7	Carrelages
08	45212230-7	Installation de vestiaires
09	45330000-9	Travaux de plomberie
10	45311200-2	Travaux d'installations électriques
11	42961100-1	Système de contrôle des accès
12	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
13	45233228-3	Travaux de construction de revêtements de surface
13	45232410-9	Travaux d'assainissement
14	45421148-3	Installation de portails
14	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
15	09331200-0	Modules solaires photovoltaïques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable EVREUX PORTES DE NORMANDIE, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots définis dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

L'entreprise qui se verra attribuer ce marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en oeuvre de cette action d'insertion.

EVREUX PORTES DE NORMANDIE a mis en place une assistance spécifique qui doit permettre aux entreprises qui le souhaitent d'être accompagnées dans la bonne compréhension et la mise en oeuvre de ce dispositif.

ATTENTION :

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISES A FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RESERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS A CETTE CONDITION D'EXECUTION SERA DECLAREE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

ALTEREA
26 Boulevard Vincent Gâche
44275 NANTES

Tél. : 02.40.74.24.81.

Fax. : 02.51.84.16.33.

Courriel : contact@alterea.fr

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est représenté par : Pascal CHEVALIER

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont les suivantes :

Mission de commissionnement

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MOON SAFARI/EN ACT/SOGETI/KUBE/EODD/ACOUSTIBEL/BASE (GASTEL PAYSAGE) /ARC EN SITE
41 RUE PERIER
92120 MONTRouGE
Tél. : 05.56.04.40.68

Courriel : paris@moonsafari.archi

Elle est représentée par : Perrine COURTELLEMONT.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Missions de base dont VISA, et le pilotage de la mission complémentaire Synthèse (SYN).

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est :

ARC EN SITE.

Zone Industrielle des Prés Salés
Rue Lavoisier
76 260 EU

Il est représenté par Christophe HUMBERT.

3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie sera assuré par :

SOGETI INGENIERIE Bâtiment
387 Rue des Champs
76 230 BOIS GUILLAUME

Il est représenté par Thomas LEBOUCHER.

3.6 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
ZAC du Long Buisson
495 rue Concorde
27930 GUICHAINVILLE

Tél. : 02 32 28 19 29
Courriel : construction.evreux@socotec.com

Le contrôleur technique est représenté par : M. DESHAIES.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Missions L, SEI, P1, PH, Pha, ATT PH, TH, ATT TH, Hand, GTB, HYSa, PV, SSI, CRC, ATT HAND, CONSUEL, VIEL et VAMST.

3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
ZAC du Long Buisson
495 rue Concorde
27930 GUICHAINVILLE

Tél. : 02 32 28 19 29
Courriel : construction.evreux@socotec.com

Le coordonnateur est représenté par : Stéphane MONTI.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), dont l'exemplaire conservé par l'administration fait seul foi, commun à tous les lots
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Le plan de commissionnement
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, dont l'exemplaire conservé par l'administration fait seul foi pour l'ensemble des lots et pour chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Les pièces graphiques architectes (plans, coupes, façades, plans de repérages, nomenclature, carnet de détails, carnet des perspectives)
 - L'ensemble du dossier graphique paysage
 - L'ensemble du dossier graphique BET structure
 - L'ensemble du dossier graphique BET traitement d'eau
 - L'ensemble du dossier graphique BET plomberie sanitaire
 - L'ensemble du dossier graphique BET génie climatique
 - L'ensemble des notices techniques générales
- L'attestation de visite
- Guide de l'offre dématérialisée
- une Fiche de renseignement du candidat
- PGC
- RICT
- Cadre de réponse technique

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur : <https://marchespublics.eure.fr>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil acheteur.

En cas de difficulté liée à l'utilisation de la plateforme <https://marchespublics.eure.fr>, le candidat doit contacter l'assistance du site en cliquant en haut à droite de l'écran sur l'icône bleue « Assistance en ligne » :

C'est seulement après avoir réalisé une demande d'intervention écrite que l'assistance en ligne du profil acheteur sera joignable par téléphone à l'aide du numéro d'enregistrement de votre demande.

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (imprimé DC1 version code de la commande publique)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (imprimé DC2 version code de la commande publique)	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (présentation sous forme d'un tableau)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Voir tableau récapitulatif ci-dessous par lot des certificats attendus en cours de validité ou équivalent.

Lot concerné	Libellé complet du certificat
1 – CLOS COUVERT	<p>QUALIBAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2112 - Maçonnerie et ouvrages en béton armé (technicité confirmée) • 2342 Fabrication et pose de charpentes en bois lamellé-collé (technicité confirmée) • 3272 Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (technicité confirmée) • 3712 Fourniture et pose de façades-rideaux métalliques (technicité confirmée) • 3521 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité courante) • 4411 - Serrurerie - Métallerie (Technicité courante)
5- CLOISON – FAUX-PLAFOND - PEINTURE	<p>Selon le référentiel QUALIBAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4132 Plaques de plâtre (technicité courante) • 6612 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaire (Technicité confirmée) • 6613 Plafonds tendus
6- MENUISERIE INTERIEURE – AGENCEMENT - SIGNALÉTIQUE	<p>Selon le référentiel QUALIBAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4322 - Fabrication et pose de menuiseries en bois (Technicité confirmée) • 4131 - Plaques de plâtre (Technicité courante)
9- FLUIDES	<p>Selon le référentiel QUALIBAT,</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5112 Installation de plomberie sanitaire pour les bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² • 5232 Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² • 5252 Installation de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air • 5312 Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²

10- CFO / CFA	QUALIFELEC Moyens Gros Tertiaire Industrie (MGTI) QUALIFELEC Courants Faibles Moyens Gros Tertiaire Industrie (CFMGTI) QUALIFELEC APSAD
13- VRD	Selon le référentiel FNTP , 1) 232 Travaux de terrassement courants 2) 234 Couches de forme en matériaux granulaires 3) 341 Assises de chaussées 4) 342 Revêtements en matériaux enrobés 5) 343 Revêtement en béton coulé en place 6) 345 Pavés et dalles 7) 346 Pose de bordures, chainettes et caniveaux 8) 511 Construction de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression 9) 516 Pose de canalisations gravitaires de toutes sections 10) 641 Réseaux souterrains électriques, en zone urbaine 11) 681 Pose de tubes PVC télécom LST

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2** (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature électronique
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes du lot	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) du lot au format EXCEL ET PDF	Oui
<p>Cadre de réponse technique pour chaque lot ou équivalent (mémoire technique) des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat avec a minima les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La description détaillée de la méthodologie avec l'appréciation des principales difficultés pour la réalisation des travaux et solutions proposées, • les moyens humains affectés à l'opération permettant d'assurer le bon déroulement du chantier et le respect du délai de réalisation des travaux, • les moyens matériels affectés à l'opération permettant d'assurer le bon déroulement du chantier et le respect du délai de réalisation des travaux • Fournir un planning de type GANTT avec affectation des moyens humains et matériels par tâche et sous tâche • Description des matériaux employés avec toutes les fiches techniques attendues selon la liste des fiches à fournir (cf.doc) 	Non

!\\ une pièce = un document dématérialisé (signé le cas échéant).
Toute présentation différente pourra faire l'objet d'une demande de régularisation.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : les visites de site se dérouleront tous les mardi matin à 11h.

La visite sur site est obligatoire pour les lots 01, 13 et 14 et recommandée pour tous les autres lots. Le candidat devra prendre contact auprès de Lucie FOULON au 02.32.31.53.46.

Le candidat devra fournir dans son offre le justificatif de visite joint au dossier de consultation afin d'attester sa parfaite connaissance des lieux. Le candidat est réputé avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.eure.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

A cet effet, si un candidat souhaite déposer **une offre pour plusieurs lots, il doit effectuer un seul dépôt électronique avec ses documents pour tous les lots.**

Cet unique dépôt sera composé :

- d'un dossier avec les éléments de candidature et
- d'un dossier par lot avec les documents de l'offre.

Le candidat ne doit pas effectuer un dépôt électronique par lot car seul le dernier dépôt sera pris en compte pour l'analyse des offres.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EVREUX PORTES DE NORMANDIE
9 rue Voltaire

CS 40423
27004 EVREUX CEDEX

sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Offre pour :

Travaux de construction d'un Centre Aquatique à Evreux (15 lots)

pour le(s) lot(s) n°.....

COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

Les horaires d'ouverture pour le dépôt physique sont **9h00 à 11h45 puis 13h45 à 16h30 du lundi au jeudi**

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc / .xls / .pdf / .dwg

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

AE_190102 Privilégiez les sigles de type : AE, DPGF, DC1, etc. avec le numéro du marché (ne pas mettre le titre du marché).

Le nommage de chaque fichier devra être court. Ex : AE_n° du lot

Privilégiez les sigles de type : AE, DPGF, DC1, etc. avec le numéro du marché (ne pas mettre le titre du marché).

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS. Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Chaque document contractuel doit faire l'objet d'une signature électronique (pas de dossier zippé, ni de numérisation de plusieurs documents avec une seule signature électronique).

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Méthodologie en adéquation avec les moyens humains et matériels	20.0
2.2-Cohérence du planning au regard des moyens affectés	20.0
2.3-Qualité des matériaux employés et fiches techniques	20.0

Le sous-critère 2.1 de la valeur technique sera analysé selon les item suivants :

Sous- Critère 2.1 : Méthodologie en adéquation avec les moyens humains et matériels pondéré à 20% :

- Appréciation des principales difficultés pour la réalisation des travaux et solutions proposées pondéré à : 40%
- Moyens humains affectés à l'opération permettant d'assurer le bon déroulement du chantier et le respect du délai de réalisation des travaux pondéré à : 30%
- Moyens matériels et techniques affectés à l'opération permettant d'assurer le bon déroulement du chantier et le respect du délai de réalisation des travaux pondéré à : 30%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Le certificat qualifié de signature électronique utilisé au dépôt de l'offre, devra être valide à la date de conclusion du marché. Si la date d'expiration du certificat qualifié de signature électronique arrive à échéance avant la date de conclusion du marché, l'acheteur exigera de l'attributaire pressenti la signature de son offre par un nouveau certificat qualifié de signature électronique en cours de validité pour permettre la conclusion du contrat. A défaut de signature valide dans le délai imparti qui ne pourra excéder 15 jours à compter de la date d'envoi du courrier, l'offre pourra être écartée et l'acheteur se réserve la possibilité de solliciter le soumissionnaire dont l'offre est classée immédiatement après. Si nécessaire, cette procédure sera reproduite tant que l'offre pressentie ne pourra être signée par un certificat qualifié de signature électronique.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.eure.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rouen
53 Avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02.35.58.35.00

Télécopie : 02.35.58.35.03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rouen
53 Avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02.35.58.35.00

Télécopie : 02.35.58.35.03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

10 - Clauses complémentaires

La présente consultation pourra faire l'objet de rectificatif ; à ce titre, toute entreprise non identifiée pour le retrait du cahier des charges, ne pouvant être destinataire des correctifs, ne pourra élever aucune réclamation à l'encontre de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie.